

La carte parcellaire des exploitations nous a permis d'identifier dans, le cas du tracé ultra-court de canal, 34 propriétaires concernés pour une surface totale de 32,9 ha. En extrapolant à 79 ha de superficie soustraite à l'activité agricole (cf § 5.1), on peut donc estimer à 82 le nombre total de propriétaires touchés par ce tracé.

De la même manière, on peut estimer que le canal court touche 117 propriétaires pour 87,7 ha d'emprises, et que les modifications de voirie des solutions pont touchent une dizaine de propriétaires pour 8,5 ha d'emprise.

	Superficie soustraite à l'agriculture (ha)	Nombre de propriétaires concernés	Superficie moyenne par propriétaire (ha)
CANAL ULTRA-COURT	79	82	0,96
CANAL COURT	87,7	117	0,75
SOLUTIONS PONT	8,5	12	0,71

La différence de superficie moyenne par propriétaire provient du fait, que la plupart des parcelles importantes sont situées en bordure de SAONE et notamment au Sud de la levée, sur Crottet et sur Grièges (zone ayant déjà été remembrée).

### 5.3 Impacts au niveau des exploitants

le tableau récapitulatif ci-après fournit une liste partielle de 41 exploitants touchés par le projet, identifiés à partir de la carte partielle des exploitations sur la zone d'enquête (63 exploi-

tations cartographiées sur 94 identifiées). Sur ces 41 exploitants 24 font l'objet d'une fiche d'exploitation (cf § 4.5) permettant d'identifier leur système de production.

L'ensemble de ces données constitue la base de l'étude des impacts des variantes de projet au niveau des exploitants.

### 53.1 Estimation du nombre d'exploitants touchés par variantes

Compte tenu d'une représentativité insuffisante de la population des exploitants touchés faisant l'objet d'une fiche d'exploitation (21), on admettra que la structure (agriculteurs, doubles-actifs, retraités) de la population globale touchée est la même que celle de la population identifiée dans la zone d'enquête (cf. § 454.2)

Ainsi, sur 63 exploitations cartographiées, 21 sont touchées par le canal ultra-court. Ramenés à 94 exploitants, identifiés, on obtient une estimation de 31 exploitants concernés par cette solution.

La répartition projetée des exploitants est donc la suivante :

agriculteurs à temps complet :	31/94	soit	33 %
" doubles-actifs	: 23/94	soit	24 %
" retraités	: 40/94	soit	43 %

ETAT PARTIEL DE 41 EXPLOITATIONS TOUCHÉES PAR LE PROJET (SUR UN TOTAL UTILE DE 81)

Tableau n° 2A)

NOM DE L'EXPLOITANT	CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION										IMPACTS SURFACIQUES / VARIANTE				DEGRÉ DE DESORGANISATION DES EXPLOITATIONS			
	Acteur	Succession	S.H. ha	S.H. ha	S. Prairie ha	SF/SAU %	S.Prairie/S.H. %	S.F. ha	S.H. ha	S.H. ha	SOLUTION CANAL ULTRA-COURT		SOLUTION CANAL COURT		SOLUTION CANAL ULTRA-COURT	SOLUTION CANAL COURT		
											Sup. prairie	% Prairie	Sup. prairie	% Prairie				
LARSE Jean	A	-	02	02	8	100	100	100	100	100	0,5	34	0,8	100	0	0	Suppression de l'exploitation	Suppression de l'exploitation
YBILLANT Marie	A	X	38	38	18	35	78	60	60	100	0,9	6	1,2	6	0,6	4	mineur	mineur
DAVIER J. Louis	A	X	30	32	15	100	75	64	64	100	0,5	4	2,8	21	1,7	13	mineur	notoire S° 1
CANTIER Pierre	A	X	34	18	2	100	33	38	38	100	1,2	11	2,2	24	2,3	14	mineur	notoire S° 1
CHAMBERLAIN Amédée	A	-	33	35	35	34	81	110	88	100	0,7	3	3,7	11	1,5	6	mineur	notoire S° 1
IGNIER Thomas	R	-	6,5	6,5	4,5	100	63	4	4	100	0,4	3	0,4	3	0	0	mineur	mineur
BEVIER Pierre	A	(X)	29	30	15	110	13	75	55	100	0,4	3	3,8	10	1,6	11	mineur	mineur
REY Pierre	A	(X)	24	22	13	88	24	72	20	100	1,5	11	1,7	13	0,6	3	mineur	mineur
FRANCAUD Leon	A	-			> 1								0,1	< 10			mineur	mineur
OLIVIER René	D	-	8	5,5	4,2	87	73	6	6	100	0,4	3	0,2	5	1,3	3	mineur	notoire S° 1
BEVIER Robert	A	(X)	34	13	8	100	56	12	37	100			0,4	5	0,2	3	mineur	mineur
FLAMAND Louis Joseph	R	-	4	3	2	100	75	3	2	100			0,2	20			mineur	mineur
BOBIN Raymond	D	-	34	44	3	34	86	68	6	100	0,3	10	0,2	7	0,2	7	mineur	notoire
CANTIER Julien	D	X	7	4	4	100	34	6	6	100	0,6	10	0,2	8			mineur	mineur
MINGRE Georges	A	(X)	32	28	13	78	72	67	67	100	2,7	21	3,2	25	0,7	5	notoire S° 1	notoire S° 1
DUVIGNY François	A	-			0,8								0,5	12			mineur	notoire S° 1
MORE Raymond	A	-			4								0,2	5	0,4	10	mineur	mineur
BONNETAT Jacques	A	-	27	19	17	100	10	88	35	100	3,2	13	3,2	19	1,5	3	notoire S° 1	notoire S° 1
CHAVY Joseph	A	-			5								0,5	15			mineur	mineur
RENAUD Jacques	A	-			2								0,2	5			mineur	mineur
FURLSTER Robert	A	-			2								0,8	16			mineur	mineur
GEORGET Joseph	R	-	8	15	3	97	40	14	14	100	0,5	17	1,4	17	1,2	10	mineur	notoire S° 1
BUVERAY René	A	-	15	2	5	87	56	16	16	100	0,2	4	0,2	4			mineur	mineur
ROSAI J. Pierre	A	-			3								0,6	20			mineur	mineur
POMMERET H. Jean	A	X	33	10	8	100	20	20	20	100	2,3	17	1,7	21	5,3	74	notoire S° 1	mineur
DELLIER André	D	X	20	23	13	88	33	13	13	100	1,3	56	1,3	52			notoire S° 1	notoire S° 1
LEBOURCQ Antoine	D	(X)	16	54	56	100	76	100	100	100	2,4	4	4,5	8	3,6	7	mineur	mineur
BERNARD Pierre	A	-	27	17	2	91	85	21	21	100	0,3	10	0,2	67			mineur	notoire S° 1
MYVERMAT Jean (M)	A	-			3,3								0,2	67			mineur	mineur
BEVIER Jean	A	-	32	38	17	100	61	36	36	100	0,3	10	0,3	2			mineur	mineur
BOURDIER Jean	A	-			1,1								0,3	27			mineur	mineur
MYVERMAT Georges	A	-			4,4								0,1	7	0,6	43	mineur	notoire S° 1
VERMONT	A	-	60	30	15	7	7	7	7	100	0,4	3	0,4	3			mineur	mineur
BOURDIER Jean	A	-	14	4	100	25	38	30	30	100	2,2	1	2	1,6	6		mineur	mineur
RENAUD René	A	-			0,4								0,4	1	0,4	6	mineur	mineur
DESPLANCHES (Frères)	A	-			3,5								0,5	14	0,8	23	mineur	notoire S° 1
ROBIN André	A	-			1,3								0,6	50	0,3	10	mineur	mineur
AUDIN	A	-			2,7								2,7	100	2,7	100	mineur	notoire S° 1
CARBONNEAU Jean	A	-			1,7								0,2	28			mineur	mineur
RIQUEN (A. Victor)	A	-			4,7								3,6	77			notoire S° 1	notoire S° 1
COMMUNE DE S' LAURENT ET DE REPOUGNAN	A	-											1,6		0,8		mineur	mineur

Le nombre d'exploitants touchés par variante et par catégorie est récapitulé dans le tableau ci-après :

	CANAL ULTRA-COURT	CANAL COURT		SOLUTIONS PONT
		Emprise	Enclave	
Agriculteurs	10	19	10	4
Doubles-actifs	8	15	8	3
Retraités	13	24	12	5
Total	31	58	30	12

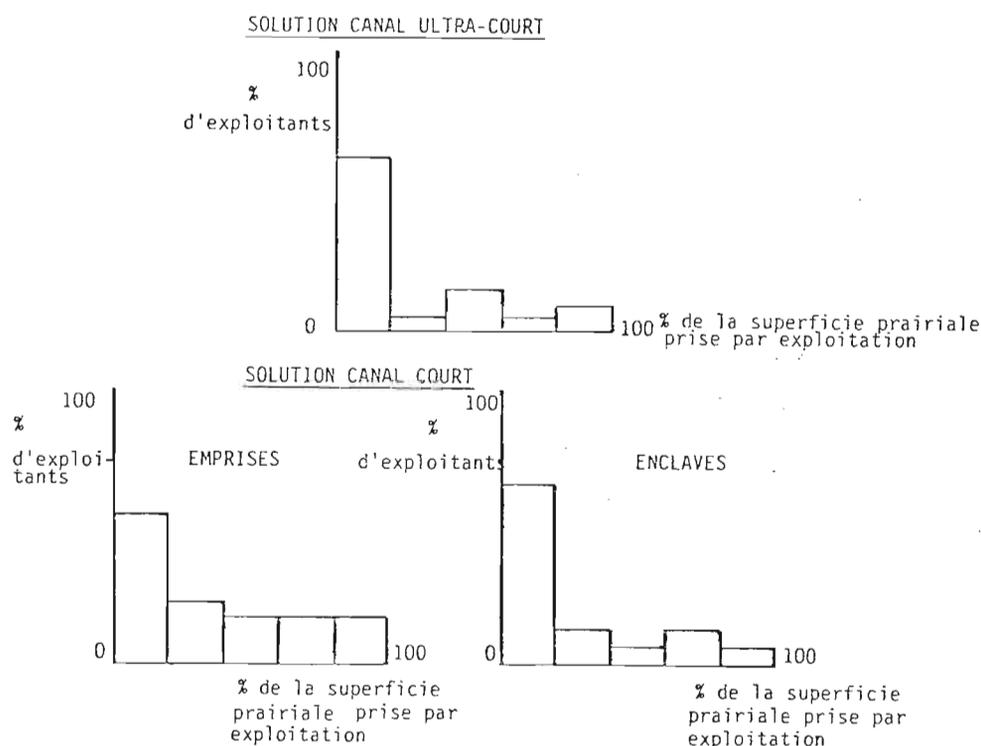
### 53.2 Evaluation du degré de désorganisation des exploitations

Sur l'échantillon des 41 exploitations touchées par le projet (sur 63 cartographiées) les superficies moyennes perdues ou enclavées en pourcentage des superficies exploitées par éleveur sont les suivantes :

- solution canal ultra-court : superficie moyenne perdue par exploitation en % de la superficie moyenne exploitée : 29 % ; intervalle de variation 3 - 100 %
- Solution canal court : superficie moyenne perdue par exploitation en % de la superficie moyenne exploitée : 27 % ; intervalle de variation 2 - 100 %

superficie moyenne enclavée par exploitation en % de la superficie moyenne exploitée : 24 % ; intervalle de variation 2 - 100 %

Les différences sur les moyennes observées ne sont pas significatives, si on analyse par contre la répartition des exploitations enquêtées autour de ces moyennes il apparaît que la solution "canal court", en plus de toucher un plus grand nombre d'exploitants entraînerait une désorganisation relative plus importante des exploitations touchées comme l'indiquent les diagrammes ci-après.



L'estimation du degré de désorganisation des exploitations ne peut se faire en raisonnant uniquement sur le pourcentage de la superficie prise ou enclavée par exploitation, ce dernier est à confronter dans chaque cas au système de production en présence (cf. § 45.3 et 45.4) avec en particulier les critères suivants :

- catégorie d'activité du chef d'exploitation : temps complet, double-actif, retraité.

- ratios  $\frac{SF}{SAU}$  ;  $\frac{STH}{SF}$  ;  $\frac{S.Prairie}{STH}$
- Valeur absolue de la superficie touchée, de la superficie en prairie et de la SAU
- Systèmes d'élevage liés
- utilisation ou pas de la vaine pâture

On peut retenir finalement 4 niveaux de désorganisation des exploitations dans l'échantillon des 41 exploitations touchées par le projet sur les 63 cartographiées (tableau 10) :

- Degré de désorganisation mineur : ne nécessitant pas un changement du système de production ; impact économique mineur.
- Degré de désorganisation notoire 1 : pas de changement majeur du système de production ; solution de rechange existante, impact économique plus sensible.
- Degré de désorganisation notoire 2 : changement du système de production nécessaire ; solutions non immédiates pour l'exploitant ; impact économique "lourd".
- Disparition de l'exploitation

sur les 41 exploitations analysées le bilan s'établit comme suit

	<u>Solution canal ultra-court nb exploitations</u>	<u>solution canal court nb d'exploitations</u>
Désorganisation mineure	11 (65 %)	20 (57 %)
Désorganisation notoire n° 1	3 (18 %)	11 (31 %)
Désorganisation notoire n° 2	2 (12 %)	3 (9 %)
Disparition de l'exploitation	1 (6 %)	1 (3 %)
	17/31 touchés au total	35/58 touchés au total

Si on admet que cet échantillon est représentatif, et en l'absence d'une information exhaustive on aurait donc le bilan total suivant par variante :

	<u>Solution canal ultra-court</u>	<u>solution canal court (emprise)</u>
<u>Désorganisation mineure</u>	20	33
<u>Désorganisation notoire d° 1</u>	5	18
<u>Désorganisation notoire d° 2</u>	4	5
<u>Disparition de l'exploitation</u>	2	2
	31 exploitations touchées	58 exploitations touchées

#### 5.4 Evaluation des impacts agro-économiques

##### Eléments pour une approche de la production fourragère de la prairie et la valorisation de l'UF par les différents systèmes d'élevage

##### - Evaluation de la production de la prairie

La production de la prairie doit être évaluée à travers les récoltes de foin et la quantité de fourrage offerte en pâture, en moyenne tous temps et tous lieux, la production de foin a été évaluée à 2 600 UF/ha (cf § 4.5).

Pour évaluer la quantité de fourrage pâturée à l'hectare, il faut tenir compte :

- de la durée de la pâture, égale, en moyenne à trois mois et demi, entre la mi-juillet et le début du mois de novembre ;
- de la charge, c'est-à-dire du nombre d'équivalent de gros bovin à l'hectare , soit pour les 950 U.G.B. dénombrées sur les 635 ha de la pâture touchée un ratio de 1,5 U.G.B/ha.
- de la ration moyenne journalière complémentée à un troupeau composé de différents systèmes d'élevage suivants (cf. § 4.5 et 4.6)

UZL1 :	3 %	des effectifs	}	Systèmes laitiers dominants :	
UZL2 :	42 %	"			
UZL3 :	16 %	"			61 % des effectifs
UZV1 :	16 %	des effectifs	}	Systèmes viande :	
UZV2 :	9 %	"			
UZV3 :	10 %	"			39 % des effectifs
UZV4 :	4 %	"			

En tenant compte du fait que les vaches laitières sont complémentées le soir, le prélèvement journalier moyen sur un hectare de

pâturage est estimé à 9 UF.<sup>(1)</sup> La production fourragère totale de la prairie peut donc être estimée en année moyenne à :

production de foin :	2 600 UF/ha
pâturage (3 mois 1/2) :	950 UF/ha
	<hr/>
<u>Total</u> :	<u>3 550 UF/ha</u>

- Eléments agro-économiques pour une approche de la valorisation de l'U.F. par les systèmes d'élevage liés à la prairie

La valorisation brute (2) de l'U.F récoltée peut être approchée relativement simplement au niveau de ventes de foin parfois pratiquées.

A titre indicatif :

- les bonnes années de récolte ; le prix de vente est en moyenne de 0,50 F le kg ;

la valorisation brute dans ce cas est de 1,12 F/UF

- les mauvaises années de récoltes, le prix de vente du kilogramme de foin peut doubler

la valorisation brute dans ce cas est de 2F/UF.

Par ailleurs rappelons pour mémoire, la location de la prairie se fait sur la base de 450 F/ha.

-----  
 (1) Bases de l'estimation : 950 UGB ou 1 400 têtes sur 635 ha de pâturage : 742 vaches laitières complémentées en moyenne au niveau de 4,1 UF/jour (40 % de la production laitière journalière) ; niveau moyen de production par vache 4 000 l/an

(2) recettes d'élevage totales par unité de production divisées par les besoins totaux en U.F d'une unité de production.

Mais en règle générale le fourrage de la prairie est directement transformé par les troupeaux des exploitants eux-mêmes.

La valorisation brute de l'UF par les différents systèmes d'élevage a été estimée aux niveaux suivants :

Systèmes UZL1	:	2,86/UF
Systèmes UZL2	:	2,55/UF
Systèmes UZL3	:	2,45/UF
Systèmes UZV1,		
UZV2	:	1,47/UF

Pour les systèmes UZV3 et UZV4 qui ne correspondent pas à des systèmes d'élevage complets avec fonction de reproduction assurée par l'éleveur, la valorisation brute de l'UF couvre l'achat des animaux à engraisser. Par raison d'homogénéité avec les systèmes précédents, qui intègrent les coûts de reproduction et d'élevage du cheptel de production, on a retenu le même niveau de valorisation que pour les systèmes UZV1 et UZV2. L'estimation de la valorisation moyenne de l'UF sur l'ensemble des systèmes de production liés à la prairie est une moyenne pondérée entre les différents systèmes d'élevage en présence ; elle est de l'ordre de 2,25 F/UF.

- Estimation du dommage agro-économique en année moyenne selon les différentes variantes de projet

A partir des éléments normatifs précédents on peut fournir une estimation du dommage agro-économique global en année moyenne selon les différentes variantes :

- Perte de production annuelle à l'hectare soustrait à l'agriculture :  
3 550 UF x 2,25  $\approx$  7 990 F
- Manque à gagner annuel à l'hectare de prairie restant enclavée :

La production de lait rendue problématique compte tenu de l'encla-

vement (déplacement journaliers des laitières pour la traite) sera dans le meilleur des cas remplacée par la production de viande entraînant une moindre valorisation brute de l'UF de :

$2,59 - 1,47 = 1,12$  par UF pâturée, d'où un manque à gagner de  $1,12 \times 950 \approx 1\ 060$  F par hectare de pâture

BILAN RECAPITULATIF DU DOMMAGE AGRO-ECONOMIQUE :  
PERTE DE PRODUCTION AGRICOLE ANNUELLE MOYENNE

<u>Solution canal</u> <u>ultra-court</u>	<u>Solution canal court</u>			<u>Solutions</u>
	<u>Emprises</u>	<u>Enclaves</u>	<u>Total</u>	<u>Pont</u>
631 200 F	700 700 F	72 100 F	772 800 F	67 900 F

NB A ce bilan il y a lieu d'ajouter la perte de production agricole due aux disparitions d'exploitations prévisibles (cf. § 5.3)

5.5 RECAPITULATIF DES IMPACTS AGRICOLES PAR VARIANTE DE PROJET

	SOLUTION CANAL ULTRA-COURT	SOLUTION CANAL COURT		SOLUTIONS PONT
		EMPRISES	ENCLAVES	
- SUPERFICIE SOUS-TRAITE A L'AGRICULTURE Sup. ha .....	<u>79</u>	<u>87,7</u>	-	<u>8,5</u>
. % de la sup. des quartiers de pâturage touchés	12,5 %	14 %	-	1,5 %
. % situé dans la meilleure zone de valeur pastorale	97 %	93 %	-	100 %
- SUPERFICIE ENCLAVEE RESTANT PRAIRIALE Sup. ha .....	-	-	68 %	
. % sup. des quartiers touchés	-	-	11 %	
. % meilleure zone pastorale	-	-	97 %	
- NOMBRE DE PROPRIETAIRES TOUCHES	<u>82</u>	<u>117</u>		<u>12</u>
- NOMBRE D'EXPLOITANT TOUCHES dont ELEVEUR A TEMPS COMPLET	<u>31</u> <u>10</u>	<u>58</u> <u>19</u>	<u>30</u> <u>10</u>	<u>12</u>
. DOUBLE ACTIFS	8	15	8	
. PRE-RETRAITES ET RETRAITES	13	24	12	
- DEGRE DE DESORGANISATION DES EXPLOITANTS				
. MINEUR	20	33		12
. NOTOIRE N° 1	5	18		
. NOTOIRE N° 2	4	5		
. DISPARIATION D'EXPLOITATION	2	2		
- ESTIMATION DE LA PERTE DE PRODUCTION AGRICOLE ANNUELLE	<u>631 200 F</u> <u>+ 2 exploitations</u>	<u>772 800 F</u> <u>+ 2 exploitations</u>		<u>67 900 F</u>

6. PREMIERE APPROCHE POUR DES MESURES COMPENSATOIRES
---

Les mesures compensatoires ne pourront être étudiées dans le détail, une solution de mise à grand gabarit retenue.

Il n'a pas été possible pour l'instant d'aborder le thème des mesures compensatoires dans le cadre de réunions d'information avec les agriculteurs comme cela avait été prévu initialement dans le cadre de la présente étude.

A ce stade on ne peut que donner les grandes orientations et principes de recherche de mesures compensatoires suivants :

- Les mesures compensatoires sont destinées à compenser les dommages agro-socio-économiques du projet, elles sont destinées aux agriculteurs touchés en priorité et ne peuvent être définies qu'en étroite concertation avec ceux-ci : ainsi des mesures d'endiguement qui viseraient la protection des zones maraîchères limitrophes ne constituent par des mesures compensatoires s'adressant aux systèmes de protection touchés par les différentes variantes étudiées dans le présent rapport
- Les dommages étudiés dans le présent dossier sont d'ordre socio-économique et sont d'importance très variable eu égard à la diversité des systèmes de production en présence. Les mesures compensatoires ne peuvent se résoudre à de simples aménagements qui en compenseraient d'autres ; elles doivent dans chaque cas apporter une solution économique au type d'exploitation touché, et ce tant à court terme qu'à long terme.

- Les mesures compensatoires doivent être recherchées selon le degré de désorganisation des exploitations touchées (Cf § 5.3) en tenant compte à chaque fois du système de production en place et des possibilités de solutions de rechange qu'a l'exploitation. Elles commencent donc au niveau de la recherche de ces solutions de rechange (à court et à long terme) pour les exploitations les plus touchées (degrés de désorganisations notées degré 1 et 2 et exploitations disparaissant).
- Dans un souci de compensation à long terme, les mesures compensatoires peuvent être l'occasion de mettre en place des mesures cohérentes de développement agricole comportant par ordre d'urgence :
  - . une assistance aux éleveurs qui vont se trouver en difficultés à la suite de la réalisation du projet : aides à court terme ; conseil formation, aide à des changements de systèmes...
  - . le montage d'une nouvelle organisation socio-juridique des éleveurs de la zone de projet-élargie ? qui permettra de trouver une solution de rechange à la désorganisation sinon la liquidation de la vaine pâture provoquée par le projet (emprises, remembrement,...)
  - . des actions techniques de mise en valeur agro-pastorale de la prairie aménagement fonciers (remembrement, assainissement, aménagement de points d'eau,...) ; améliorations pastorales (mises en défens, pâturage tournant, contrôle de la composition floristique, amendement fumure, contrôles sanitaires)
  - . la mise en place de mesures volontaristes d'installation de jeunes agriculteurs compte tenu du faible taux de relève actuellement assuré (cf § 45.2).

Par ailleurs le problème de l'utilisation agricole possible des zones de remblai pendant un certain nombre d'années (pendant lesquelles elles resteraient en partie non urbanisées) reste posé et à débattre : superficie, nombre d'années d'utilisation possible, maîtrise foncière, type de mise en valeur envisagée, organisation de la production etc...